



SÉANCE SPÉCIALE DU 31 MARS 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 31 mars 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 17 mars 2008
2. « Semaine de l'Action bénévole » – du 27 avril au 3 mai 2008
3. Demande d'aide financière – Carrefour jeunesse-emploi – programme (CJS) J'.A.I.D.E.
4. Entente de services aux sinistrés – la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec
5. Autorisation signature – bail conditionnel – Directeur général des élections du Québec
6. Embauche pompier temps partiel, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson

7. Approbation – comité de sélection et critères d'évaluation – appel d'offres 8013-LO – processus de qualification aux fins de l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement au parc de la Promenade
8. Autorisation de dépenses – projet 2008-546 – remplacement du serveur informatique des applications financières
9. Octroi de contrat – acquisition d'une chenillette à trottoir – appel d'offres 8008-TP
10. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 26 mars 2008
11. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008
12. Dépôt – procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 17 mars 2008 – règlement 1199
13. Adoption projet de règlement 1201 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en six districts électoraux
14. Adoption premier projet – règlement 1203 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H06-606, H06-627 et H06-628 pour créer la zone H06-634, ajouter la grille des usages et normes applicables à la nouvelle zone et modifier la grille des usages et normes de la zone H06-628
15. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
16. Levée de la séance

**08-03-48 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU
17 MARS 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 17 mars 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 17 mars 2008.

**08-03-49 « SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE » – DU 27 AVRIL AU
3 MAI 2008**

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'Action bénévole » aura lieu du 27 avril au 3 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'Action bénévole » offre l'occasion de souligner l'implication de ses innombrables héros qui œuvrent inlassablement, beau temps, mauvais temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a à cœur l'implication de ses bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame par la présente la semaine du 27 avril au 3 mai 2008 « Semaine de l'Action bénévole » dans la Ville de Candiac.

**08-03-50 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
– PROGRAMME (CJS) J'.A.I.D.E.**

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse-emploi La Prairie a mis sur pied une coopérative jeunesse de services (CJS) J'.A.I.D.E. afin de donner l'opportunité à un groupe de 12 à 15 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, de créer leur petite entreprise, leur propre emploi d'été;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de développer le potentiel entrepreneurial des jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à Carrefour jeunesse-emploi La Prairie une aide financière au montant de 225 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991, subvention organisme.

**08-03-51 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge et le ministère de la Sécurité publique ont signé une entente qui confie à la Croix-Rouge la gestion de tout le matériel d'urgence québécois lors de sinistre ainsi que la préparation et la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre de toute envergure;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de signer une entente avec la Croix-Rouge afin de définir, préalablement à l'occurrence d'un sinistre, les rôles que chacun devra assumer en cas de sinistre et conséquemment permettre d'accélérer considérablement la prestation de services à nos citoyens, que ce soit pour les sinistres courants, tels que les incendies résidentiels, ou pour les sinistres majeurs comme les inondations ou les déversements de produits toxiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes et conditions du protocole d'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une période de trois ans;

QUE la Ville accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge;

QUE monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs, soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer la liaison et le suivi de la présente entente;

QUE le maire monsieur André J. Côté ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir;

QU'une aide financière au montant de 1 629,40 \$ soit versée à la Croix-Rouge pour l'année 2008 et que les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

08-03-52 AUTORISATION SIGNATURE – BAIL CONDITIONNEL – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec (DGE) a besoin d'un local pour exercer ses activités dans le cas où un événement électoral serait déclenché;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un local situé au 59, chemin Haendel, Candiac (Québec) J5R 1R7 et que ce local serait adéquat pour les besoins anticipés du DGE;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à louer le local décrit au paragraphe précédent à compter de la date du décret électoral, et ce, pour une période de deux mois, le tout conditionnellement à ce qu'un événement électoral soit déclenché au Québec avant le 30 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes et conditions stipulés au bail conditionnel à intervenir avec monsieur J. Charles Lambert, directeur du scrutin de la circonscription électorale de La Prairie, agissant comme représentant dûment autorisé du Directeur général des élections du Québec, pour la location d'un local au 59, chemin Haendel à Candiac, d'une superficie de 4 734 pied carré, au coût de 2 500 \$ par mois;

QUE monsieur Patrick Henri, régisseur, Service des loisirs, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville ledit bail à intervenir.

**08-03-53 EMBAUCHE POMPIER TEMPS PARTIEL, SERVICE
INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QU'une entrevue a eu lieu avec le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Vincent Bouchat, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 1^{er} avril 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Bouchat soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-03-54 APPROBATION – COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES 8013-LO – PROCESSUS DE
QUALIFICATION AUX FINS DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT
DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UN
PLAN D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA PROMENADE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire procéder à un appel d'offres dans le cadre d'un processus de qualification aux fins de l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville désire procéder avec un système de pondération et d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les grilles des critères d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres 8013-LO, dans le cadre d'un processus de qualification aux fins de l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement au parc de la Promenade et désigne les personnes ci-dessous pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Serge Drouin, directeur général;
Monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;
Monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;
Monsieur Florian Boulanger, ing., citoyen;
Monsieur Richard Taylor, secrétaire du comité de sélection.

**08-03-55 AUTORISATION DE DÉPENSES – PROJET 2008-546 –
REEMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DES
APPLICATIONS FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil a approuvé le projet de remplacement du serveur informatique des applications financières (projet 2008-546);

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend l'achat d'équipements informatiques et de licences ainsi que l'installation des applications et le transfert des données;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Quirion, trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Patrick Quirion, trésorier à effectuer des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant de 30 200 \$ pour l'acquisition du nouveau serveur informatique et des licences afférentes ainsi que pour les services professionnels pour l'installation des applications et le transfert des données. Monsieur Quirion doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 30 200 \$ au fonds de roulement, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-905-46-771.

08-03-56 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE CHENILLETTE À TROTTOIR – APPEL D'OFFRES 8008-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un équipement de déneigement pour trottoirs (projet 2008-573);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 25 février 2008, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Équipements Plannord ltée », 780, chemin Olivier, Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N2, le contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir, pour un montant total de 113 348,23 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8008-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 150 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-10-753, équipement et matériel roulant.

08-03-57 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 26 MARS 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 26 mars 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-16	H06-609	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 52, rue de Cognac sur le lot 3 574 400.
CCU-2008-03-17	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 51, rue de Darvault sur le lot 4 031 177.
CCU-2008-03-18	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis 81, rue de Darvault sur le lot 3 909 260.
CCU-2008-03-19	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 169, avenue de Deauville sur le lot 3 707 080.
CCU-2008-03-20	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, rue de Duclair sur le lot 3 707 104.
CCU-2008-03-21	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, avenue des Flandres sur le lot 3 523 158.
CCU-2008-03-22	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 27, rue de Florence sur le lot 3 893 727.
CCU-2008-03-23	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 47, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 930.
CCU-2008-03-25	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 12, rue de Sauverny sur le lot 3 964 685.
CCU-2008-03-26	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 48, rue de Sauverny sur le lot 3 964 667.
CCU-2008-03-27	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 52, rue de Sauverny sur le lot 3 964 665.
CCU-2008-03-28	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 55, rue de Sauverny sur le lot 3 964 700.
CCU-2008-03-29	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 78, rue de la Seine sur le lot 3 559 146.
CCU-2008-03-30	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 92, rue de la Seine sur le lot 3 559 153.

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-31	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, rue de Sorrente sur le lot 3 574 387.
CCU-2008-03-32	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 50, rue de Syracuse sur le lot 3 890 655.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-24	H01-104	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 128, place Mercure sur le lot 2 092 413.

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-36	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'enseignes attachées (Banque Scotia) pour un bâtiment de type commercial sis au 80, rue de Strasbourg sur le lot 3 797 780.

08-03-58 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2008

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008.

08-03-59 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 17 MARS 2008 – RÈGLEMENT 1199

Suite à la tenue du registre, le 17 mars 2008, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1199 modifiant le règlement 1146 décrétant un emprunt au montant de 1 150 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructure, de pavage et d'éclairage pour le prolongement de la rue Paul-Gauguin et partie de l'avenue Fouquet.

08-03-60 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 1201 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 17 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE la greffière dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le projet de règlement 1201 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et que ledit règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

08-03-61 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H06-606, H06-627 ET H06-628 POUR CRÉER LA ZONE H06-634, AJOUTER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À LA NOUVELLE ZONE ET MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H06-628

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1203 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H06-606, H06-627 et H06-628 pour créer la zone H06-634, ajouter la grille des usages et normes applicables à la nouvelle zone et modifier la grille des usages et normes de la zone H06-628, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 21 avril 2008 à 20 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Cinq personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-03-62 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 25.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire